

DSSI 18 2020.GSI.252

Déclarations de planification

Version 1

Le 03.08.2020 / AR

Modèles de prévoyance-temps. Rapport en réponse au postulat 262-2014 Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Auteur-e-s	Proposition		+ ++	- --
CSoc (Zybach, PS)	1.	Chiffre 4 du rapport Le Grand Conseil appuie les trois nouvelles approches énoncées dans le rapport pour renforcer l'engagement bénévole en faveur des personnes âgées dans le canton de Berne. Etant donné que l'attrait du bénévolat sur le long terme tend à s'amoinrir, de nouvelles modalités de reconnaissance et d'encouragement du volontariat doivent être trouvées également pour d'autres domaines.	+	
CSoc (Zybach, PS)	2.	Chiffre 4 du rapport Le canton de Berne encourage les efforts visant à ce que les prestations destinées à faciliter le bénévolat soient accessibles au-delà des secteurs d'activité régionaux des structures spécialisées qui servent de relais dans le canton, et à ce que les zones rurales en particulier puissent y avoir recours.	+	
CSoc (Zybach, PS)	3.	Chiffre 4 du rapport Le canton incite et motive les communes à redoubler d'efforts pour renforcer leur encouragement du bénévolat, à tirer parti des synergies avec des initiatives privées et à soigner leur collaboration avec les structures spécialisées qui servent de relais dans le canton.	+	

CSoc (Zybach, PS)	4.	Chiffre 4 du rapport Lorsqu'il encourage le bénévolat, le canton œuvre pour soutenir efficacement le travail rémunéré et accroître la création de valeur ajoutée, l'objectif n'étant pas de faire reculer voire de remplacer le travail rémunéré. Le canton prend comme modèles les normes spécialisées (p. ex. celles de l'association nationale faïtière benevol Suisse), notamment dans la mise en œuvre des approches 1 et 2.	+	
Majorité CSoc (Zybach, PS)	5.	Chiffre 4 du rapport, approche 2 (Faire appel à des personnes du domaine de l'intégration) Dans les efforts déployés pour encourager le bénévolat au sein des personnes du domaine de l'intégration (approche 2 du rapport), il convient de veiller à ce que les activités bénévoles soient dûment encadrées et bien suivies, et qu'elles restent fondées sur le principe du volontariat. Cela implique que si une personne n'est pas disposée à fournir des prestations bénévolement, cela restera sans conséquence pour elle.	+	
Minorité CSoc (Kohler Beat, Les Verts)	6.	Chiffre 4 du rapport, approche 2 (Faire appel à des personnes du domaine de l'intégration) Dans les efforts déployés pour encourager le bénévolat au sein des personnes du domaine de l'intégration (approche 2 du rapport), il convient de veiller à ce que les activités bénévoles soient dûment encadrées et bien suivies, et qu'elles restent fondées sur le principe du volontariat. Cela implique que si une personne n'est pas disposée à fournir des prestations bénévolement, cela restera sans conséquence pour elle.		-